

Encaissement électronique des amendes entre États: cas pratique

Résultats de l'étude de faisabilité sur le traitement des demandes d'entraide dans le domaine de l'exécution des peines et l'encaissement des amendes avec l'Allemagne



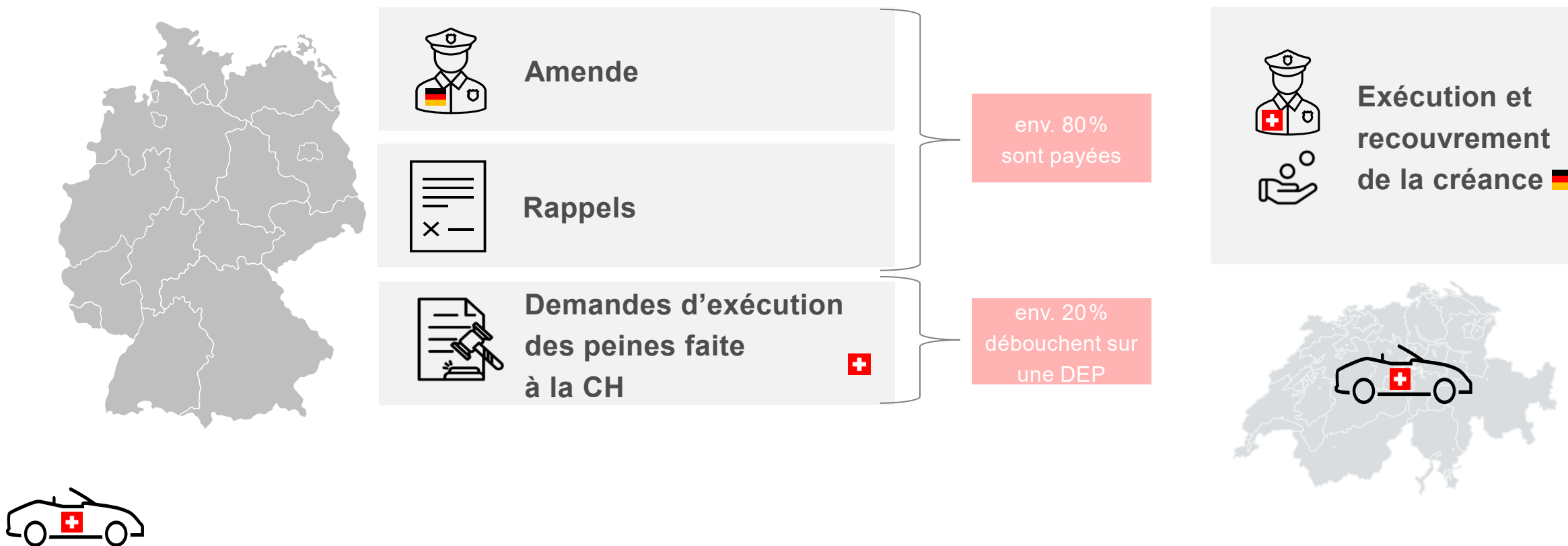
Sujets abordés

N°	Sujet
1	L'encaissement des amendes entre États: de quoi s'agit-il?
2	Le fédéralisme, un obstacle à la transformation numérique?
3	Le traitement numérique des demandes d'entraide dans le domaine de l'exécution des peines comme cas pratique
4	Une approche progressive
5	Questions

1 | Encaissement des amendes entre États: de quoi s'agit-il?

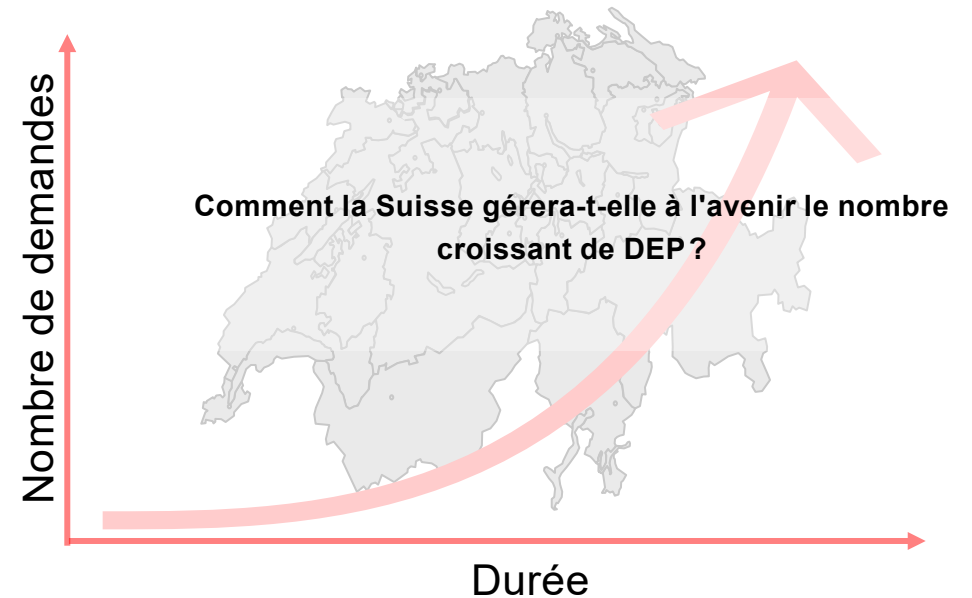
Encaissement des amendes entre États : de quoi s'agit-il ?

Les amendes impayées frappant les conducteurs étrangers débouchent sur des demandes d'exécution des peines (DEP)



La négociation des nouveaux accords de police crée des opportunités pour les demandes numériques d'exécution des peines (DEP)

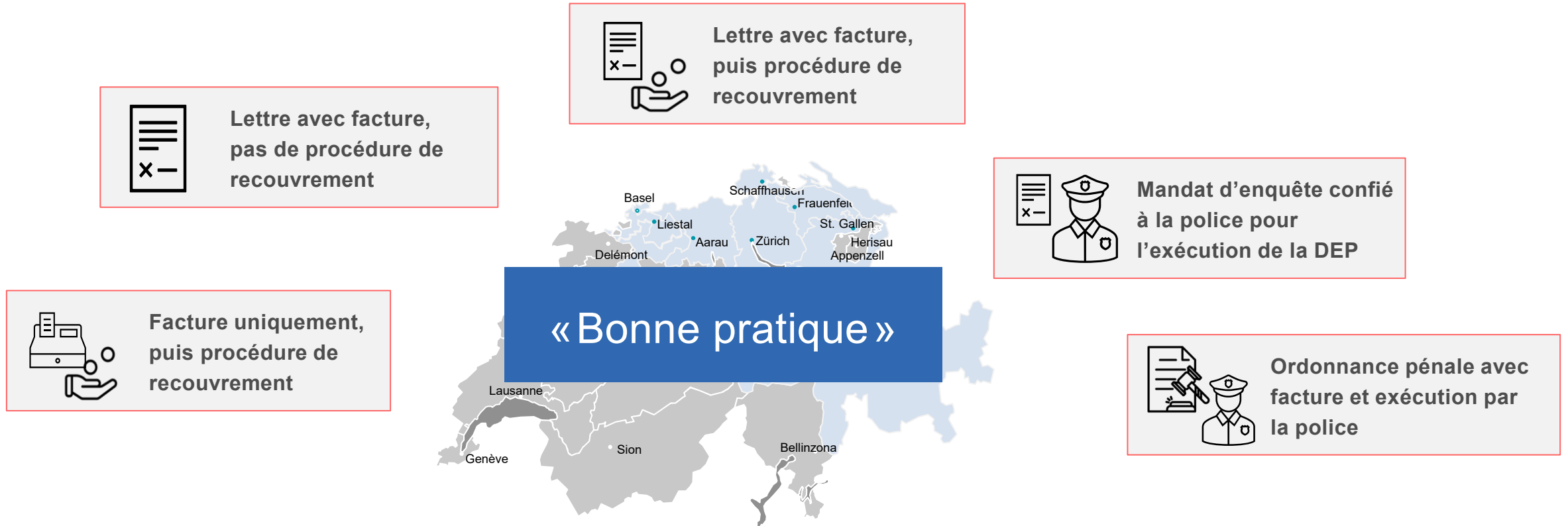
- ▶ Accords de police existants avec la France et l'Autriche/Principauté du Liechtenstein → env. 1000 DEP par an
- ▶ Nouveau dès 2024 : Allemagne et Pays-Bas
- ▶ Augmentation attendue du nombre de DEP :
 - ▶ 2024 : jusqu'à env. 1500 au total
 - ▶ 2025 : jusqu'à env. 6000 au total
- ▶ Tendances dans l'Union européenne
 - ▶ Solution technique en cours d'utilisation pour le traitement électronique des affaires d'entraide judiciaire : e-CODEX
 - ▶ Service central faisant office de « porte d'entrée », p. ex. pour l'Allemagne et les Pays-Bas, pour une coopération internationale facilitée



2 | Le fédéralisme, un obstacle à la transformation numérique ?

Le fédéralisme, un obstacle à la transformation numérique ?

9 cantons – 9 modalités différentes de traitement des DEP – 1 « bonne pratique »

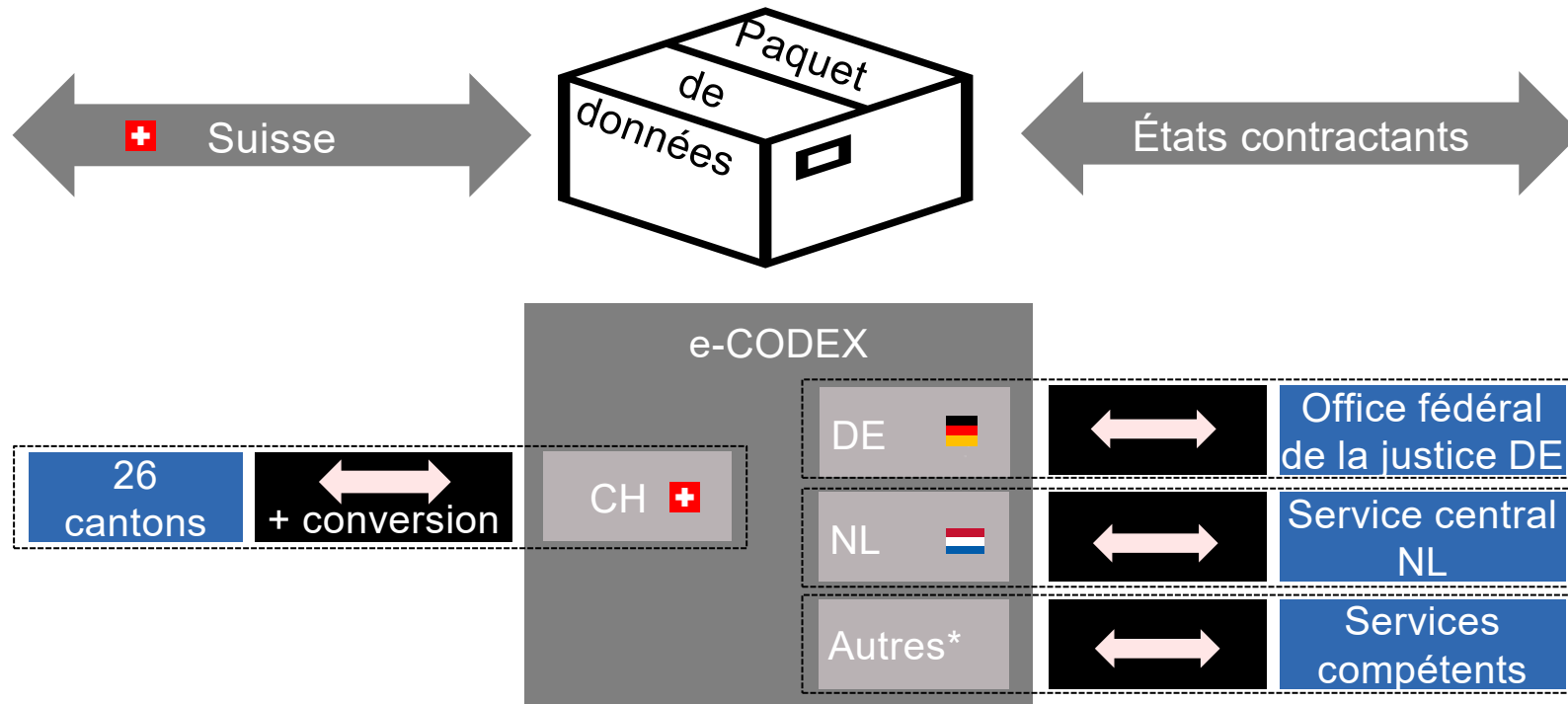


En augmentation : charge, coûts et efficience

3 | Le traitement numérique des demandes d'entraide dans le domaine de l'exécution des peines comme cas pratique

Échange électronique de DEP comme cas pratique

La Suisse exécute les créances des États contractants actuels



Raisons pour ce cas pratique :

- ✓ Procédures valables et clôturées – délimitation claire
- ✓ Données « simples » et structurées
- ✓ Grand potentiel d'allègement, car:
 - Gros volume d'affaires
 - Beaucoup de travail manuel à l'heure actuelle
- ✓ Précurseur des affaires d'entraide judiciaire internationale
- ✓ Effet visible de la transformation numérique à l'aide d'un exemple compréhensible

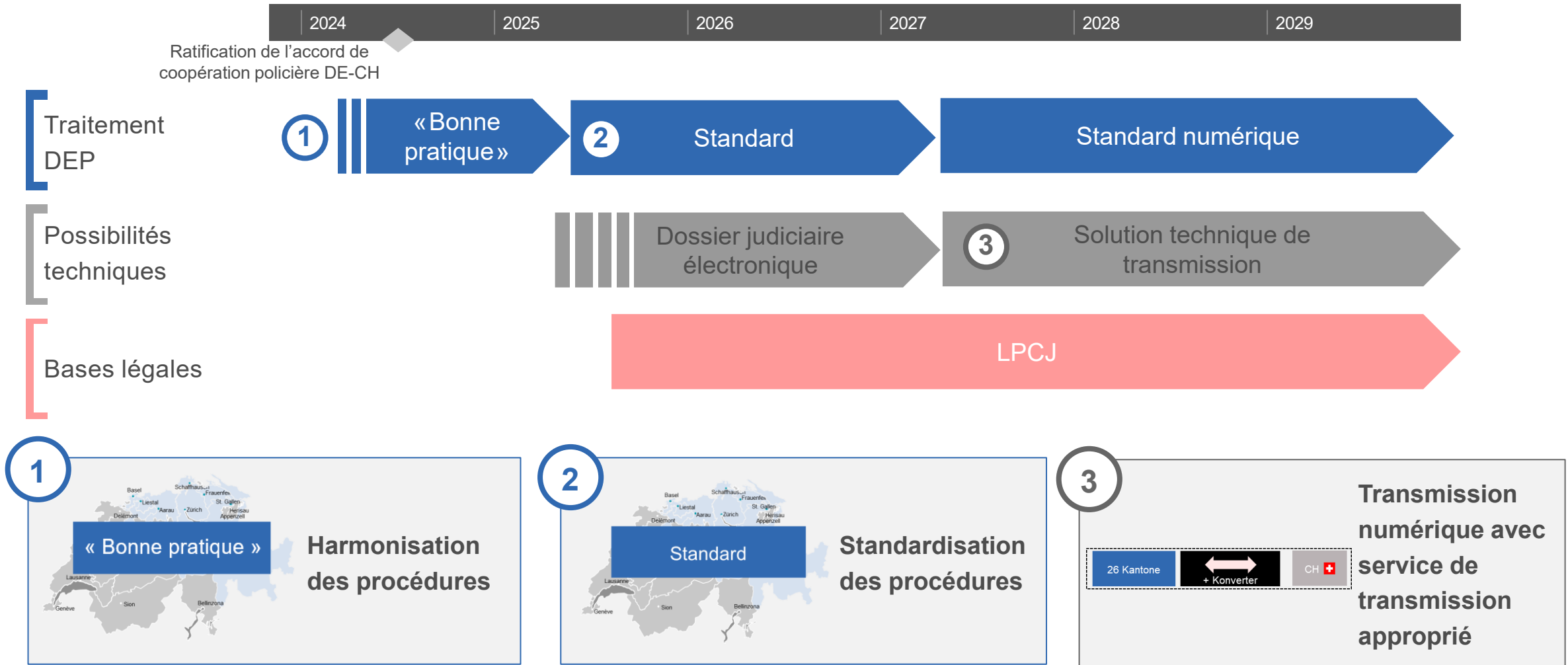
* **Autres États contractants (2024):** Autriche / Principauté du Liechtenstein ; France

 **Service de transmission:** le convertisseur « traduit » les normes de l'UE en normes CH, et vice-versa

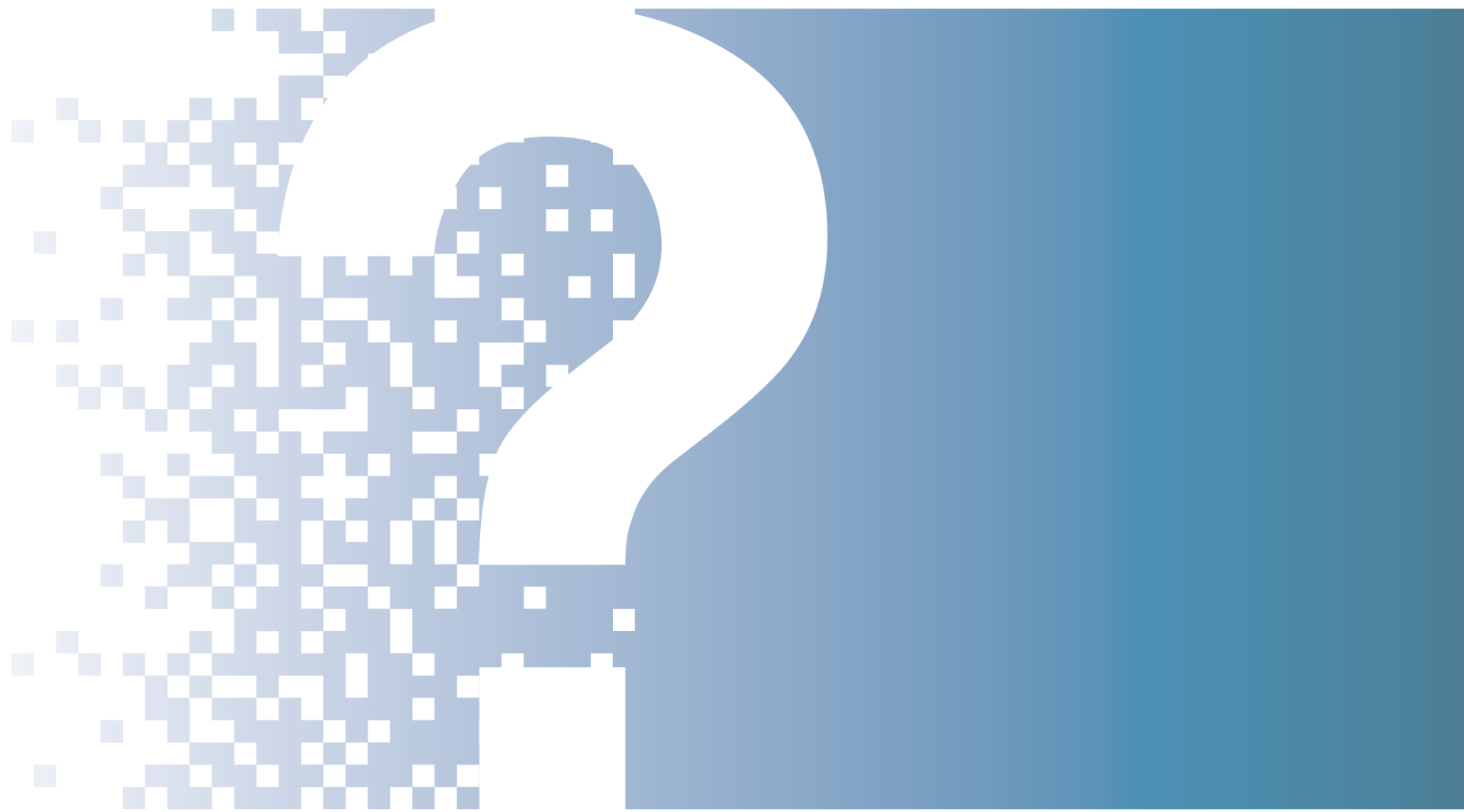
 **Paquet de données:** décision (ordonnance pénale) au format PDF et attestation au format PDF et .XML

4 | Une approche progressive

Une approche progressive comme condition préalable à une transformation numérique réussie



Nous répondons volontiers à vos questions



Contact et information

Votre personne de contact

Sur mandat de HIJP :

Angela Hofer

Directrice générale

Lemma Consulting GmbH

+41 78 717 26 82

a.hofer@lemma-consulting.ch

www.lemma-consulting.ch

Lemma
CONSULTING

Restez informé-e

Newsletter

www.his-programm.ch



LinkedIn HIJP

www.linkedin.com

